

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES  
**VILLE DE MAUBEUGE**

**SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2021 : DELIBERATION N° 161**

*Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée*  
*Affaire suivie par Claudine LATOUCHE*  
☎ : 03.27.53.76.01  
Réf. : C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation : 18 NOVEMBRE 2021**

**L'an deux mille VINGT ET UN, le VINGT CINQ NOVEMBRE à 18h00**

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE**

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**PRÉSENTS :** Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCILO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

**EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :**

Dominique DELCROIX pouvoir à Arnaud DECAGNY  
Boufeldja BOUNOUA pouvoir à Arnaud DECAGNY  
Emmanuel LOCOCCILO pouvoir à Jean-Pierre COULON  
André PIEGAY pouvoir à Jean-Pierre COULON

**EXCUSÉ(E)S :**

**ABSENT(E)S :**

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Nino CHIES

**OBJET :** Présentation du rapport écrit des orientations budgétaires pour l'exercice 2022 aux fins de débat au sein de l'assemblée délibérante

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles :

- L.2311-1 relatif à la définition du budget de la commune,
- L.2312-1 relatif à l'obligation, préalable à l'examen du budget primitif, de présentation d'un rapport et d'un débat sur les orientations budgétaires,
- L.2313-1 relatif à la publicité obligatoire des budgets et des comptes, de leurs annexes,
- D.2312-3 relatif aux informations que doit impérativement comporter le rapport d'orientations budgétaires, à sa transmission au président de l'EPCI dans les quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante, à sa mise à disposition du public à l'hôtel de ville dans les quinze jours suivants la tenue du débat,
- R.2313-8 relatif à la mise en ligne sur le site de la commune du rapport sur les orientations budgétaires,

Vu le Règlement Intérieur du Conseil Municipal modifié notamment l'article 11 relatif au débat sur les orientations budgétaires,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 10 novembre 2021,

Considérant que le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal,

Que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire doit présenter au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

Qu'en outre dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs,

Qu'il précise l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,

Que ce dit rapport doit, le jour même de sa présentation, impérativement faire l'objet d'un débat au sein de l'assemblée délibérante, dans les conditions fixées par le règlement intérieur,

Que ce débat, préalable essentiel au vote du budget primitif, ne constitue qu'une mesure préparatoire à l'adoption du budget primitif communal et par voie de conséquence ne donne pas lieu à un vote,

Considérant qu'en vertu d'une jurisprudence constante, le débat d'orientation budgétaire ainsi que sa communication revêtent un caractère substantiel (TA Lyon 09/12/2004),

Qu'il est pris acte de cette présentation des orientations budgétaires et du débat qui s'ensuit par une délibération spécifique,

Considérant que conformément aux dispositions des articles L.2312-1 et D.2312-3 susvisés, ce rapport sera transmis au président de la CAMVS et également mis à la disposition du public à l'hôtel de ville dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante,

Qu'en outre, et en vertu des dispositions de l'article R.2313-8 précité le dit rapport et la présente délibération seront mis en ligne sur le site internet de la Ville dans le délai d'un mois à compter de leur adoption et dans des conditions garantissant :

- 1) leur accessibilité intégrale et sous un format non modifiable ;
- 2) La gratuité et la facilité de leur accès par le public, pour leur lecture comme pour leur téléchargement
- 3) leur conformité aux documents soumis présentement
- 4) leur bonne conservation et leur intégrité.

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité,**

- **Prend acte** de la tenue et de la présentation du Rapport annuel.
- **Procède** au Débat d'Orientation Budgétaire de la Ville pour l'exercice 2022 au vu du rapport présenté.

**Fait en séance les jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

***Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.***

**Le Maire de Maubeuge,**

**Arnaud DECAGNY**

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Notifié le :



# Rapport d'orientations budgétaires

2022

**RAPPORT D'ORIENTATIONS**  
**BUDGETAIRES**  
**2022**

## SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>Contexte général : situation économique et sociale .....</b>	<b>4</b>
<b>A.</b>	<b>Situation globale.....</b>	<b>4</b>
1.	Perspectives macro-économiques .....	4
2.	La trajectoire des finances publiques : .....	6
<b>B.</b>	<b>Situation de la collectivité .....</b>	<b>7</b>
<b>II.</b>	<b>Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité .....</b>	<b>8</b>
<b>A.</b>	<b>Recettes de fonctionnement.....</b>	<b>8</b>
1.	Fiscalité .....	8
2.	Focus sur les principaux concours de l'Etat .....	10
3.	Autres recettes (produits des services...).....	11
<b>B.</b>	<b>Dépenses de fonctionnement .....</b>	<b>12</b>
1.	Dépenses de personnel .....	12
2.	Subventions .....	16
3.	Autres dépenses de fonctionnement.....	16
<b>C.</b>	<b>Section d'investissement.....</b>	<b>17</b>
1.	Dette.....	17
2.	Recettes d'investissement.....	19
3.	Dépenses d'investissement.....	19
<b>III.</b>	<b>Aménagement urbain et investissements .....</b>	<b>20</b>
1.	Action Cœur de ville .....	21
2.	NPNRU et rénovation des quartiers.....	24
3.	Plan ambition écoles .....	26
4.	La rénovation des équipements sportifs .....	27
5.	Aménagements espaces publics et infrastructure .....	28
6.	Transition écologique et environnement .....	29
7.	Autres dépenses d'équipement .....	31

## I. Contexte général : situation économique et sociale

### A. Situation globale

#### 1. Perspectives macro-économiques

##### SYNTHÈSE DES PROJECTIONS FRANCE

En %	2020	2021	2022
Croissance du PIB réel	- 8,0	6,3	3,7
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	0,5	1,8	1,4
Taux de chômage (BIT, France entière, moyenne annuelle)	8,0	8,1	8,2

Source : Projections de la Banque de France, 13 septembre 2021.

Une pandémie qui est loin d'être un mauvais souvenir, les contraintes sanitaires jusqu'au début du printemps ont freiné l'économie française. Toutefois le PIB a tout de même progressé de 1.1% au second trimestre après avoir stagné au premier trimestre.

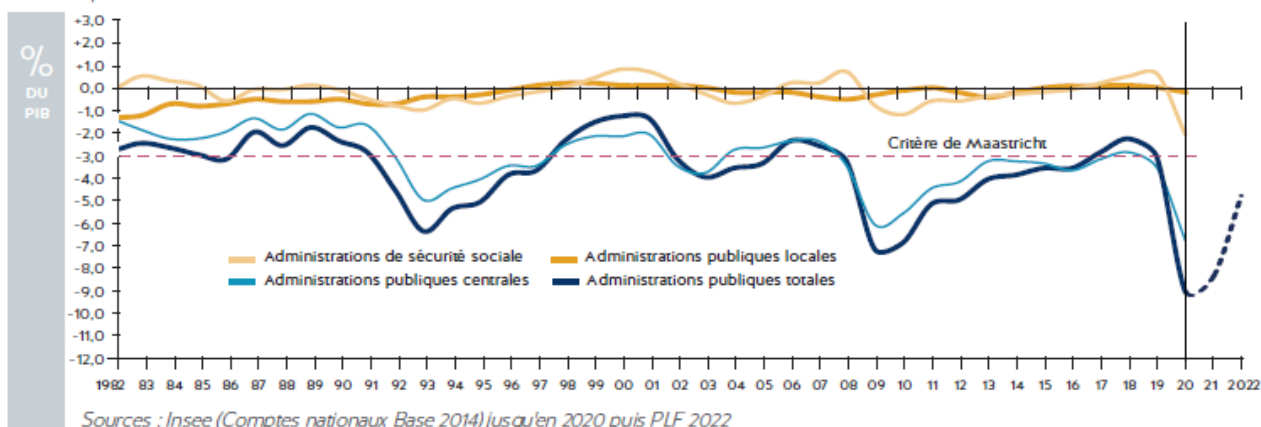
En moyenne sur l'année 2021, le PIB progresserait d'un peu plus de 6% selon les projections de la Banque de France. L'emploi dépasse le niveau de fin 2019, ce qui se traduit par un taux de chômage comparable à son niveau d'avant crise.

Deux points à souligner qui nous impactent sensiblement :

- L'industrie manufacturière est bridée par les contraintes d'approvisionnement pour certains composants ;
- Une inflation qui accélère ces derniers mois.

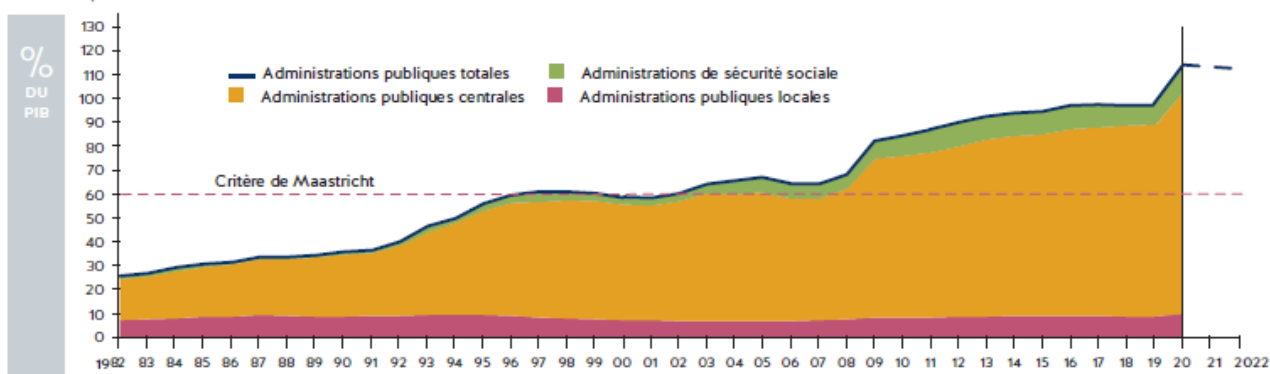
### LE DÉFICIT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

© La Banque Postale Collectivités Locales



### LA DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

© La Banque Postale Collectivités Locales



Source : note de conjoncture octobre 2021 – La Banque Postale

Une revue bimensuelle d'économie et de stratégie (GFI) pose en préambule la question économique essentielle de la pandémie : qui va payer ?

En France le poids des dépenses publiques rapporté au PIB est le plus élevé du monde et a dépassé les 60% en 2020. La dette publique est sur le point d'atteindre les 120%.

La revue fait état de quatre réponses à cette interrogation :

- Forte augmentation de l'inflation, celle-ci conduirait à une récession et un chômage élevé, ce qui engendrerait un affaiblissement des revenus donc une chute du pouvoir d'achat des ménages ;
- Une augmentation des impôts, les suppressions de la CRDS et de la taxe d'habitation qui étaient prévues cette année ont été reportées sine die ;
- Une solution consensuelle ? l'annulation de la dette ;
- Ces trois solutions semblent difficilement viables et leur mise en application destructrice, un retour rapide d'une croissance forte en favorisant l'investissement et l'innovation semble la meilleure solution.



## 2. La trajectoire des finances publiques :

La présentation générale du projet de loi de finances pour 2022 fait état du soutien massif à l'activité pour préserver la capacité de rebond et la trajectoire des finances publiques à moyen terme. L'Etat a engagé des dépenses d'urgence et de soutien pour renforcer les capacités de lutte contre l'épidémie et protéger les entreprises et les ménages des dommages économiques et sociaux causés par les restrictions sanitaires.

Le ralentissement de l'activité a conduit à une perte de recettes.

L'impact des mesures d'urgence sur le solde public a été majeur, à hauteur de 69.7Md€ en 2020 et 63.7Md€ en 2021 auxquels s'ajoute le plan de relance pour 21.7Md€ en 2021.

Les hypothèses du PLF 2022 sont basées sur une normalisation progressive des finances publiques, le déficit public devrait diminuer de 3.5 points de PIB, passant de -8.4% en 2021 à -4.8% du PIB en 2022.

Dans le PLF 2022, le gouvernement souhaite « donner aux collectivités de la visibilité sur l'évolution de leurs ressources et les moyens d'investir massivement sur leur territoire ». Une stabilité des concours financiers aux collectivités se poursuit en 2022. Les concours financiers progressent au total de +525M€ par rapport à la LFI pour 2021, notamment à la faveur de la compensation des dernières réformes de la fiscalité locale.

Pour mémoire « la suppression de la taxe d'habitation entre 2020 et 2023 (23Md€ pour l'Etat) a été intégralement compensée aux communes qui perçoivent la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties ».

« Le soutien de l'État à l'investissement local atteint en 2020 et 2021 un niveau de près de 20Md€ sur deux ans. Depuis 2018, les quatre dotations classiques d'investissement (DETR, DSIL, DSID, DPV) atteignent le niveau historique de 2Md€ d'engagements, reconduit depuis lors chaque année ». Des dotations exceptionnelles de soutien à l'investissement local ont été instituées à hauteur de 2.5 Md€.

Le plan France Relance a été doté d'une enveloppe de 100Md€ (mis en œuvre à l'été 2020), il est basé sur « trois défis structurels de l'économie française » :

- Accélération de de la transition écologique ;
- Amélioration de la compétitivité des entreprises ;
- Renforcement des compétences et le développement de tous les territoires.

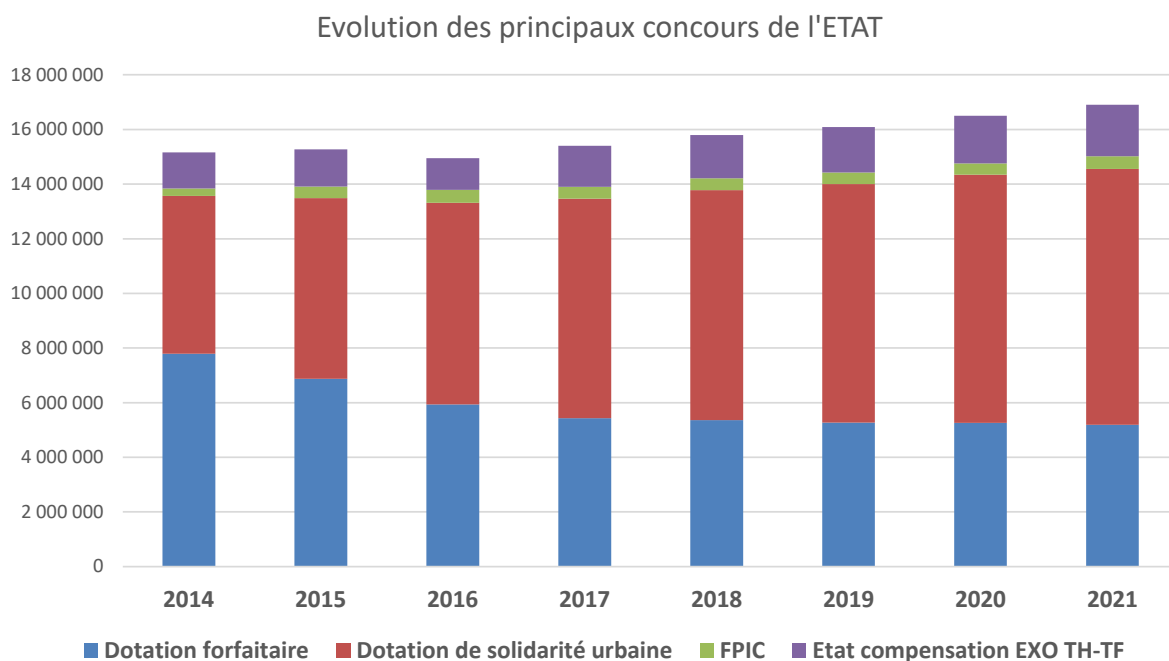
## B. Situation de la collectivité

Le vote du compte administratif 2020 a permis de constater une stabilité des soldes intermédiaires de gestion de la ville. En effet, le taux d'épargne brute s'élève à 16 % et bien au-dessus du seuil d'alerte qui se situe à 8%. L'épargne nette positive s'élève à 1467 K€ ce qui permet de dégager un autofinancement pour financer une partie des dépenses d'équipement.

La capacité de désendettement de la ville est passée de 20 années en 2017 à 10 années en 2020, soit un niveau inférieur au seuil d'alerte de 13 années.

	2018	2019	2020
L'épargne brute en K€	7 909	7 219	7 408
Taux d'épargne brute	17,60%	16,00%	16,34%
<b>Pour info seuil d'alerte</b>	<b>8%</b>		
L'épargne nette en K€	2 149	1 509	1 464
CAF brute en K€	7 586	7 219	7 411
CAF nette K€	1 638	1 509	1 467
Capital restant dû au 31/12 en K€	86 717	82 906	79 963
Capacité de désendettement (à partir de l'épargne brute)	11 années	11 années	10 années

Concernant les principaux concours de l'Etat pour la collectivité, ci-dessous leurs évolutions :

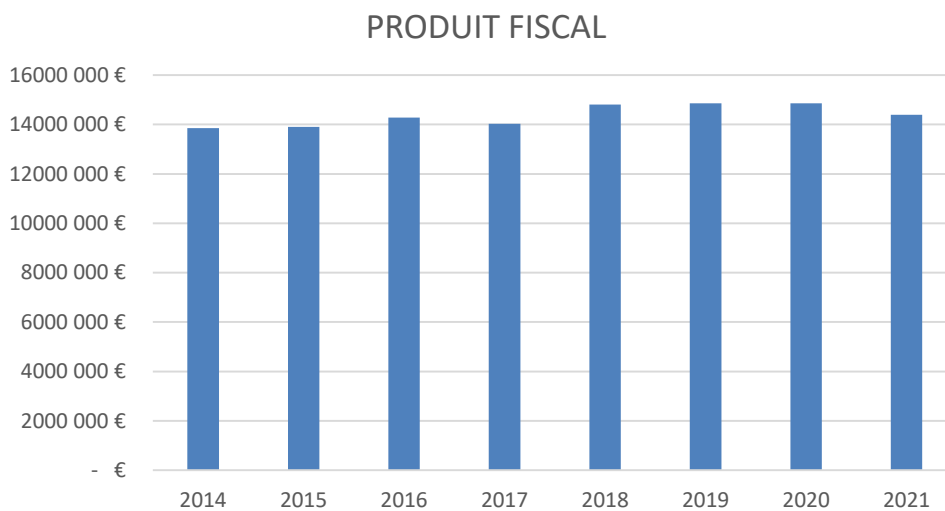


## II. Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité

### A. Recettes de fonctionnement

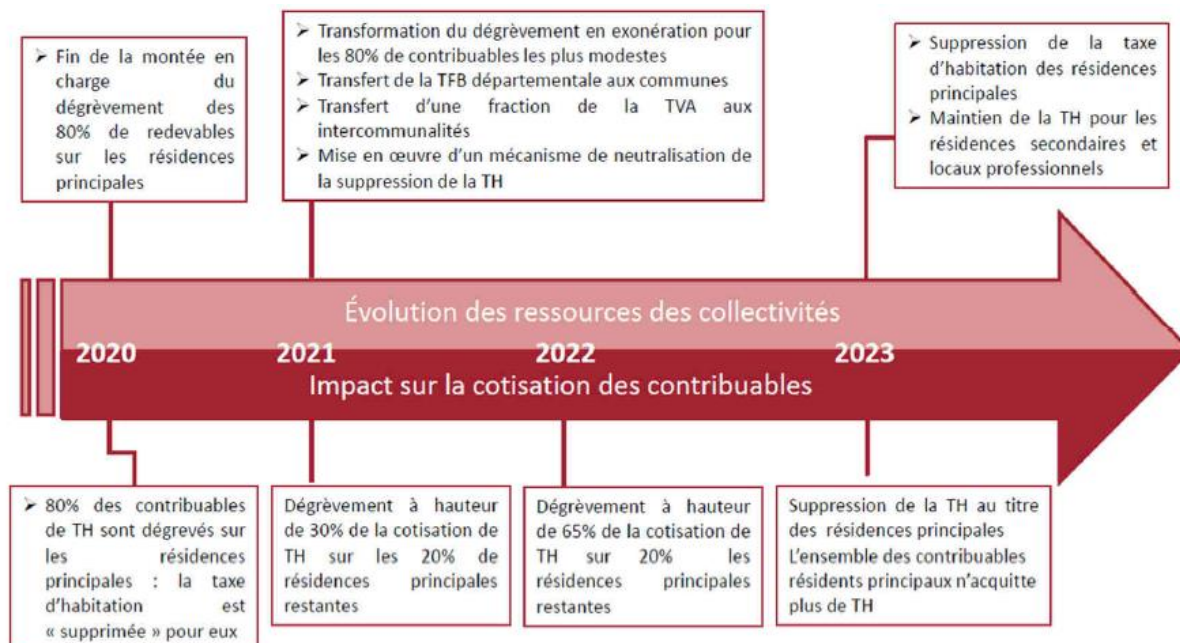
#### 1. Fiscalité

En lien avec les choix politiques, il n'est pas prévu d'avoir recours au levier fiscal (0% d'augmentation du taux ville depuis 2014).



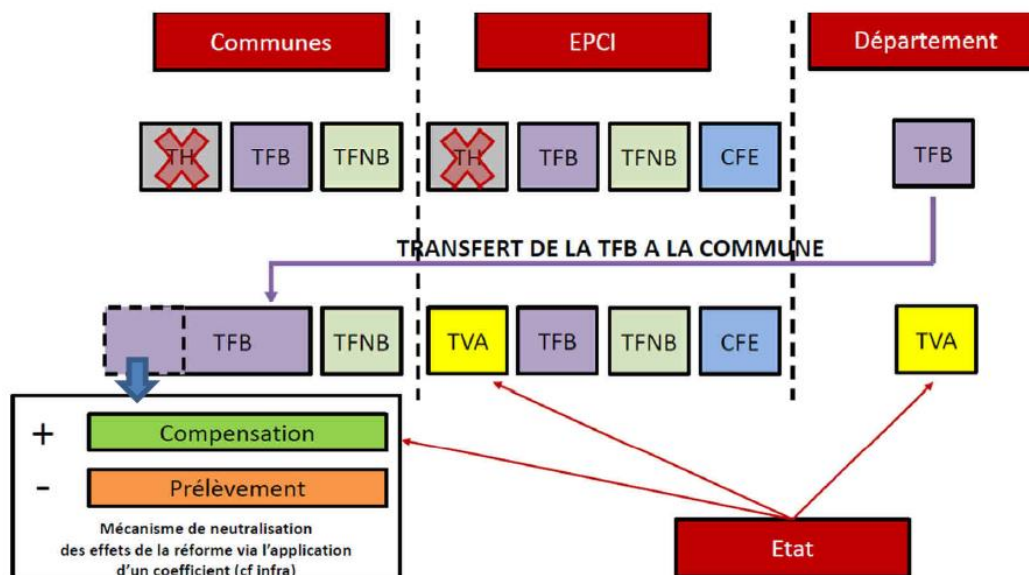
#### REFORME FISCALE ET SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION (TH) :

La loi de finances 2020 acte la suppression intégrale en 2023.



Les communes, les départements et les intercommunalités ne percevront plus cette recette fiscale. L'Etat annonce une compensation à l'euro près. C'est pourquoi, en remplacement de la TH, les communes disposeront de l'actuelle part départementale de la TFPB. Tandis que les intercommunalités et les départements bénéficieront d'une part de la TVA.

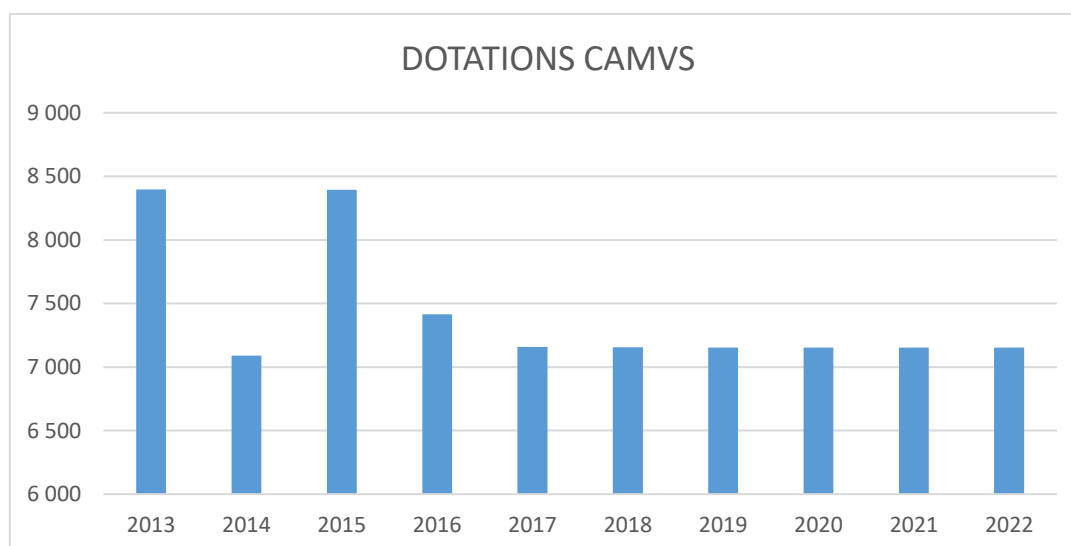
La LF 2021 met en place ces mesures de remplacement et compensation.



Nous prévoyons au BP 2022, un produit fiscal sur les bases nettes de 2021.

L'attribution de compensation versée par la CAMVS vient compenser le différentiel d'affectation de fiscalité « ménages » et « entreprises », déduction faite des charges transférées.

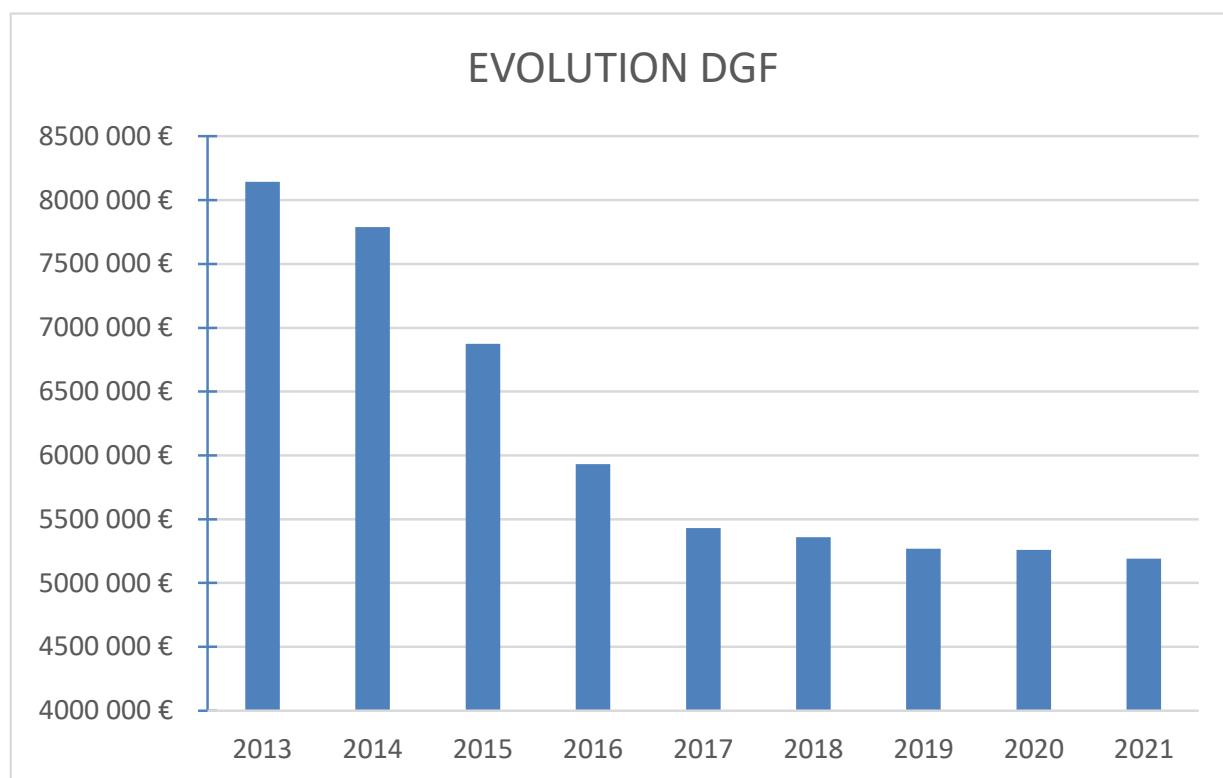
en K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Attribution de compensation	7 090	7 089	7 089	7 089	6 904	6 904	6 904	6 904	6 904	6 904
Dotation de solidarité	1 306	0	1 306	326	253	251	249	249	249	249
<b>DOTATIONS CAMVS</b>	<b>8 396</b>	<b>7 089</b>	<b>8 395</b>	<b>7 415</b>	<b>7 157</b>	<b>7 155</b>	<b>7 153</b>	<b>7 153</b>	<b>7 153</b>	<b>7 153</b>



## 2. Focus sur les principaux concours de l'Etat

En 2022, le projet de loi de finances prévoit une DGF stable. Elle continue toutefois de fluctuer en fonction de l'évolution de la population.

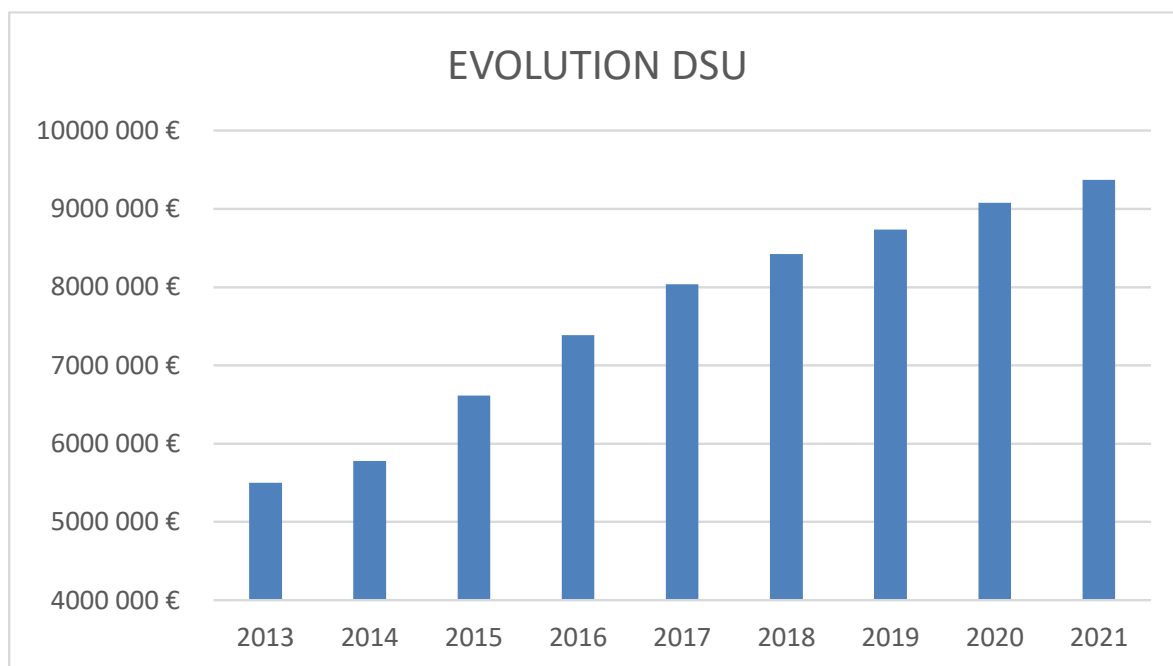
DGF	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DGF MAUBEUGE	8 143 038 €	7 787 599 €	6 872 804 €	5 931 382 €	5 430 909 €	5 358 779 €	5 267 656 €	5 259 864 €	5 190 244 €
Evolution en montant		- 355 439 €	- 914 795 €	- 941 422 €	- 500 473 €	- 72 130 €	- 91 123 €	- 7 792 €	- 69 620 €
Evolution en %		-4,4%	-11,7%	-13,7%	-8,4%	-1,3%	-1,7%	-0,1%	-1,3%



Nous prévoyons une DGF stable en 2022 à hauteur de 5.2Millions d'€.

Nous prévoyons un maintien de la DSU à hauteur de 9,3 millions d'€.

DSU	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DSU MAUBEUGE	5 501 620 €	5 776 941 €	6 617 036 €	7 385 456 €	8 037 474 €	8 422 439 €	8 737 558 €	9 079 938 €	9 370 345 €
Evolution en montant		275 321 €	840 095 €	768 420 €	652 018 €	384 965 €	315 119 €	342 380 €	290 407 €
Evolution en %		5,0%	14,5%	11,6%	8,8%	4,8%	3,7%	3,9%	3,2%



Enfin pour la péréquation horizontale, nous prévoyons la stabilisation du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC). Il consiste en un prélèvement des ressources des intercommunalités et communes « riches » vers les ensembles « pauvres ».

La recette pour Maubeuge en 2022 est prévue sur la base de 2021 soit 456K€.

### 3. Autres recettes (produits des services...)

La clôture de l'exercice 2021 devrait nous permettre de constater **une baisse des produits des services** liée principalement au prolongement de la crise sanitaire.

Nous prévoyons toutefois des recettes 2022 sur la base du réalisé 2019 (dernier exercice « hors COVID »).

## B. Dépenses de fonctionnement

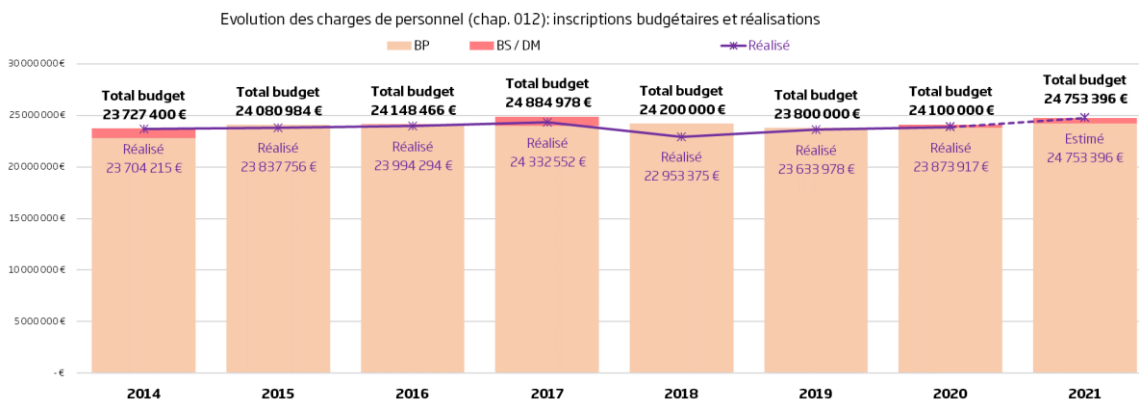
### 1. Dépenses de personnel

#### ❖ Charges de personnel

##### ➤ Dépenses réalisées et prévisionnelles

La ville a stabilisé sur le dernier mandat ses charges de personnel en moyenne à 24 Millions d'€uros.

Cela se traduit sur la gestion des emplois qui a fait l'objet d'une analyse annuelle afin de pouvoir gérer entre les départs à la retraites et les besoins en recrutement.



Les lignes directrices de gestion ont été rédigées pour l'année 2021 et sont en cours d'élaboration pour la période 2022 - 2026. Ce document précisera les axes majeurs des réflexions en termes d'évolution des ressources humaines de la collectivité et des moyens à mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs.

La ville prévoit une progression de la masse salariale en raison de plusieurs dispositifs légaux :

- Projet de revalorisation de la rémunération des agents de catégorie C au 1er janvier 2022 et diminution de la durée des bas échelons ramenant la durée du grade de 25 ans à 19 ans en Echelle C 1 et de 25 ans à 20 ans en Echelle C 2 pour les catégories C. Une bonification d'ancienneté d'un an interviendrait après le reclassement faisant automatiquement gagner 1 échelon aux agents reclassés dans le 7 premiers échelons des échelles C 1 et C 2
- Les incidences dues au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) issu du déroulement des carrières des agents
- L'Evolution des effectifs

➤ Traitements indiciaires

Le traitement de base indiciaire des agents titulaires s'élevait à 11 Millions d'euros en 2020 ; il est estimé à 11,1 M€ en 2021.

➤ Primes et indemnités

La plupart des régimes indemnitaires qui ont fait l'objet d'un décret (de publication) a été transposé par délibérations du conseil municipal.

Le RIFSEEP (IFSE et CIA) a été voté avec des taux similaires à ceux de l'Etat et sans perte de rémunération pour les agents.

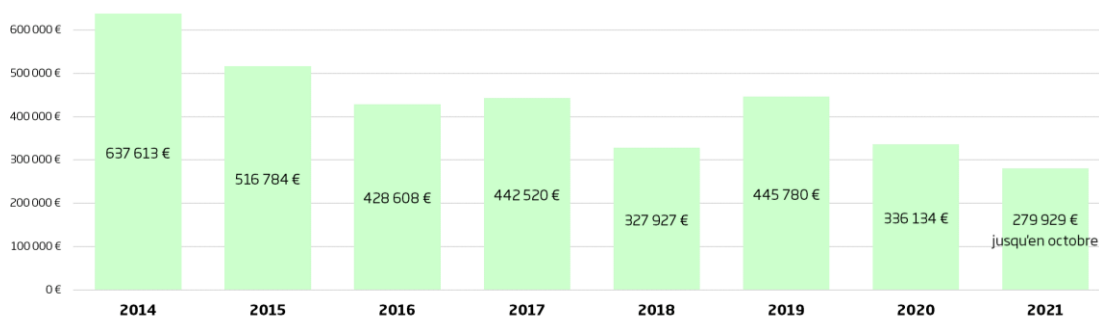
Pour l'année 2020, le montant des primes et indemnités (RIFSEEP, IAT, IFTS, ...) était de 2,95 Millions d'euros pour les agents titulaires ; pour 2021, la prévision est de 3 M€.

➤ NBI, supplément familial et indemnité de résidence

En 2020, les indemnités NBI, supplément familial et indemnité de résidence des agents titulaires s'élevaient à 486 700 € ; en 2021, elles sont estimées à 482 000 €.

➤ Heures supplémentaires

Evolution annuelle des heures supplémentaires rémunérées :



La ville réduit le volume d'heures supplémentaires effectuées et rémunérées ; en 2020, elles ont diminué du fait de l'annulation de festivités en raison de la crise sanitaire COVID-19.

➤ Avantages en nature

En 2020, les avantages en nature s'élevaient à 4 952 € dont 2 887 € pour la mise à disposition d'un véhicule de fonction et 2 065 € liés aux repas pris par les enseignants qui encadrent la pause méridienne.

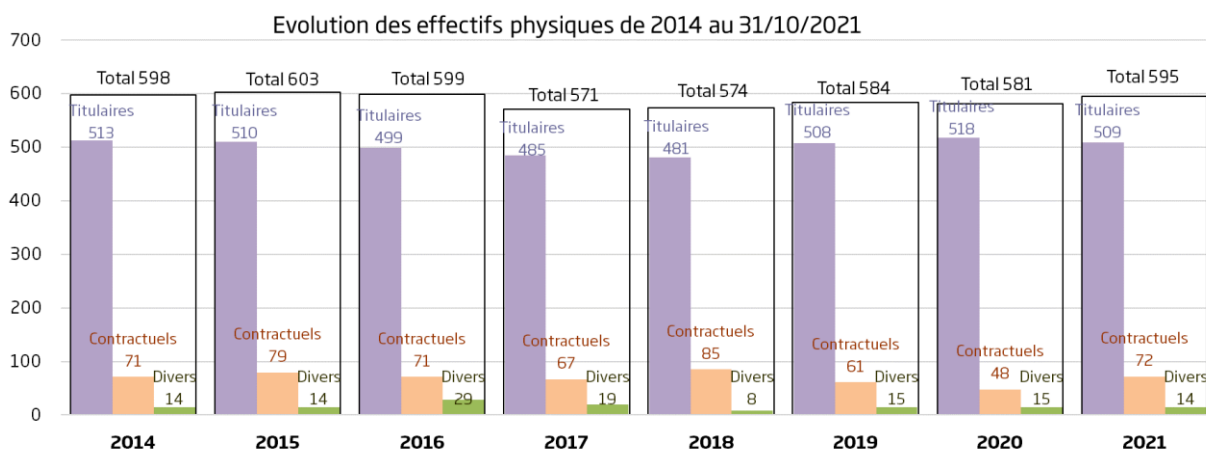
En 2021, cette dépense sera sensiblement à la baisse car le nombre d'enseignants encadrant la pause méridienne diminue.



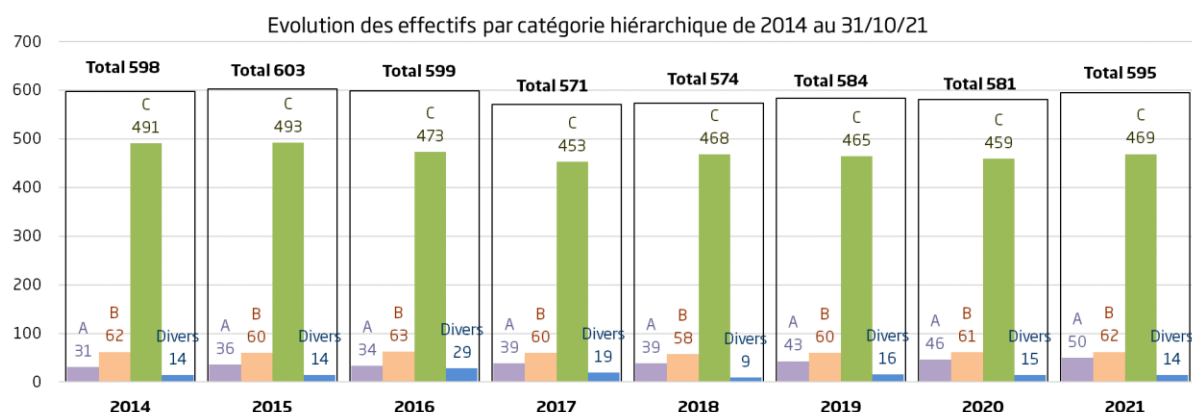
❖ **Structure des effectifs**

Les effectifs de la Ville sont en légère hausse sur l'année 2021.

➤ **Par statut**



➤ **Par catégorie**



Pour l'année 2022 :

- 11 départs en retraite sont actuellement prévus : 4 seraient pourvus par recrutement externe, les autres postes seraient pourvus par mobilité interne, réorganisation du service, passage à temps complet d'un ou plusieurs agents ou non remplacés.
- La ville prévoit de recruter : 1 directeur de la communication, 1 directeur du conservatoire, 1 directeur des systèmes d'information, 1 Conservateur de bibliothèque pour la lecture publique, 1 coordonnateur dans le cadre du Campus connecté, et également de renforcer les effectifs de la police municipale à la suite de mutations intervenues au cours de l'année 2021.

❖ **Durée du travail**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la ville appliquera les 1607 heures annuelles de travail en mettant en œuvre 2 modalités de gestion du temps de travail :

- 36 heures de travail par semaine avec 6 jours de réduction de temps de travail (RTT) pour l'ensemble des agents à temps complet (journée de solidarité comprise).

La réduction du temps de travail est un dispositif permettant à un agent de bénéficier de jours supplémentaires de repos pour réduction du temps de travail (RTT) quand la durée de travail effectif (hors heures supplémentaires) est supérieure à la durée légale de travail (35 heures).

Pour les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel, le nombre de jours ARTT est proratisé à hauteur de leur quotité de travail (dont le nombre peut être arrondi à la demi-journée supérieure) :

Durée hebdomadaire de travail	36 heures
Nbre de jours RTT temps complet	6 jours
Temps partiel 90%	5.5
Temps partiel 80%	5
Temps partiel 70%	4.5
Temps partiel 60%	4
Temps partiel 50%	3

- forfait en jours sur l'année de 217 jours travaillés avec l'octroi de 12 jours de réduction de temps de travail (RTT) en moyenne, pour les cadres du Comité de direction et, sur proposition de l'administration, pour les agents correspondants aux conditions suivantes :
  - cadres disposant d'une autonomie dans l'organisation de leur temps de travail et dont la nature des fonctions ne leur permet pas d'appliquer l'horaire collectif en vigueur dans leur service,
  - personnel dont la durée de travail ne peut être prédéterminée et disposant d'une réelle autonomie dans l'organisation de leur emploi du temps pour l'exercice des responsabilités qui leur sont confiées,

## 2. Subventions

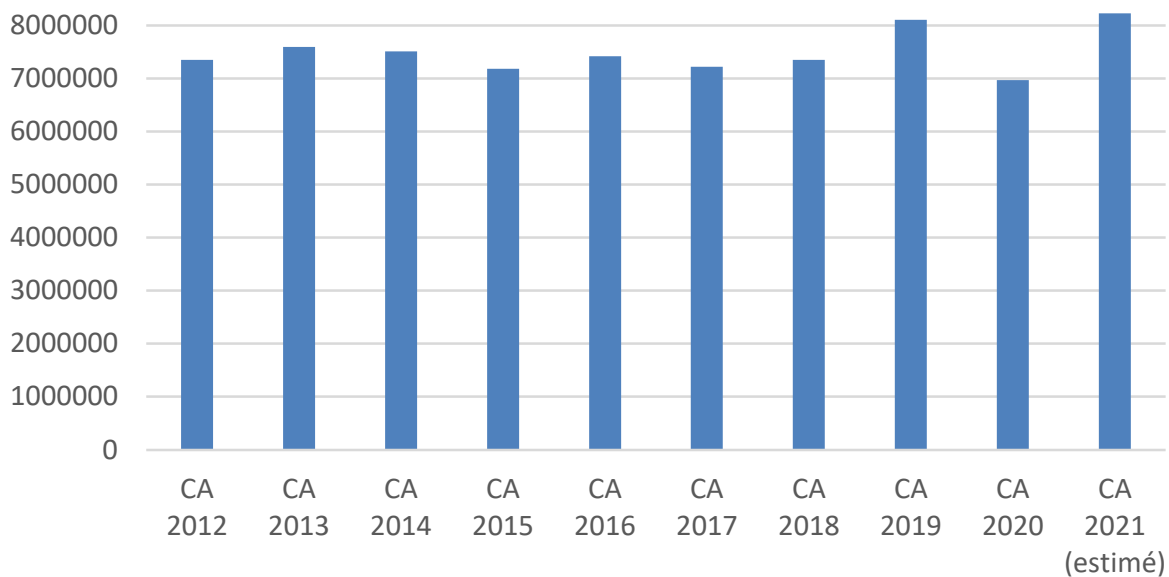
La subvention d'équilibre versée au CCAS sera équivalente au montant 2021.

L'enveloppe globale des subventions aux associations est maintenue en 2022 sur le montant 2021 soit 2.7 M€.

## 3. Autres dépenses de fonctionnement

Compte tenu du contexte susmentionné (stabilité des dotations de l'Etat, non recours à la fiscalité) la ville prévoit de maîtriser ses dépenses à caractère général sur la base des dépenses réalisées en 2021.

### 011 Charges à caractère général (Réalizations)



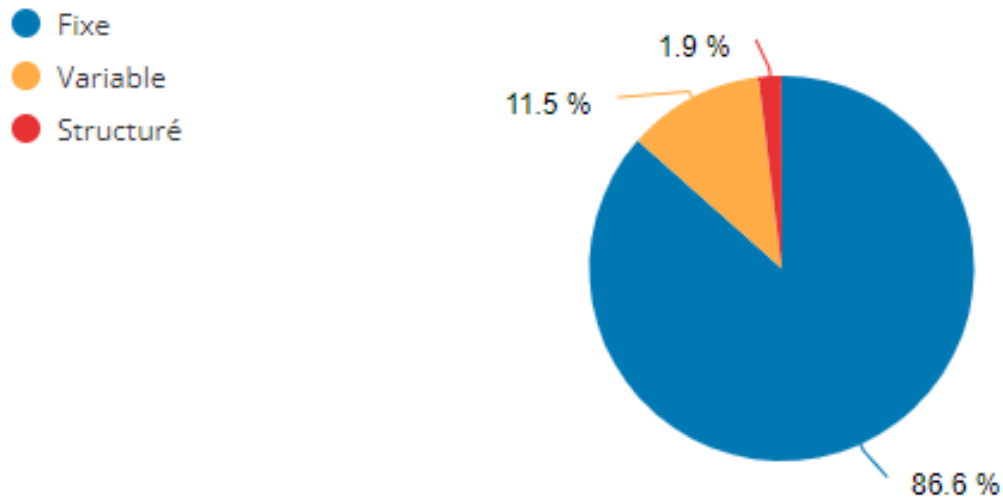
## C. Section d'investissement

---

### 1. Dette

#### ❖ Structure de la dette

##### REPARTITION DE L'ENCOURS



Au 31/10/2021, **86,6%** des emprunts sont à **taux fixes**.  
**La dette de la ville est complètement sécurisée.**

#### ❖ Gestion de la dette

Nous avons mis en place depuis 2015 une gestion active de la dette. Les objectifs suivants ont été retenus :

Sécuriser la dette de la Ville en renégociant les emprunts structurés à risque

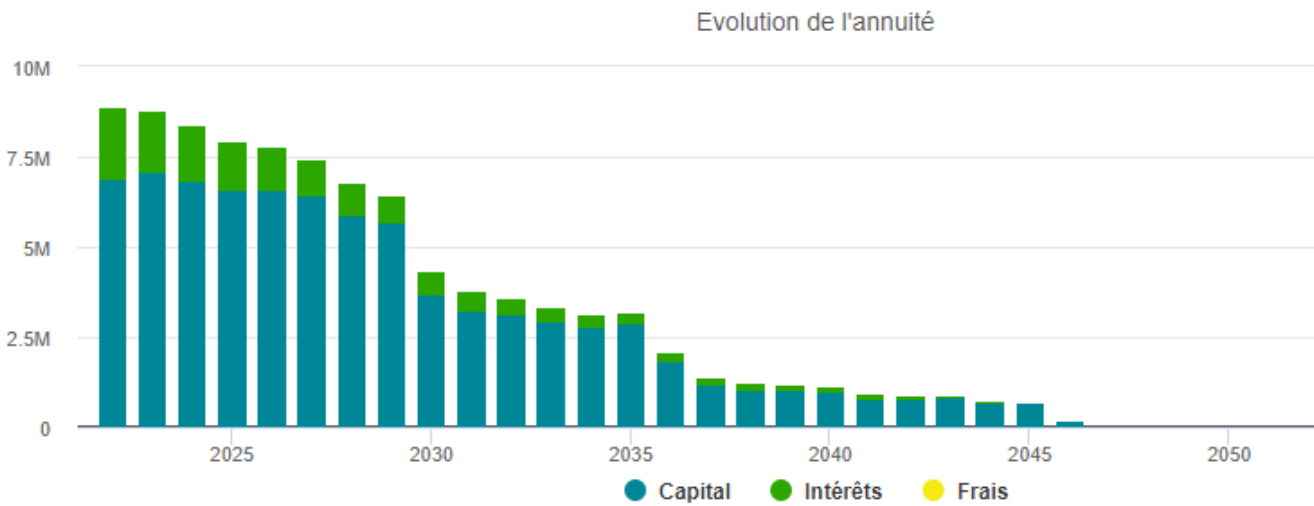
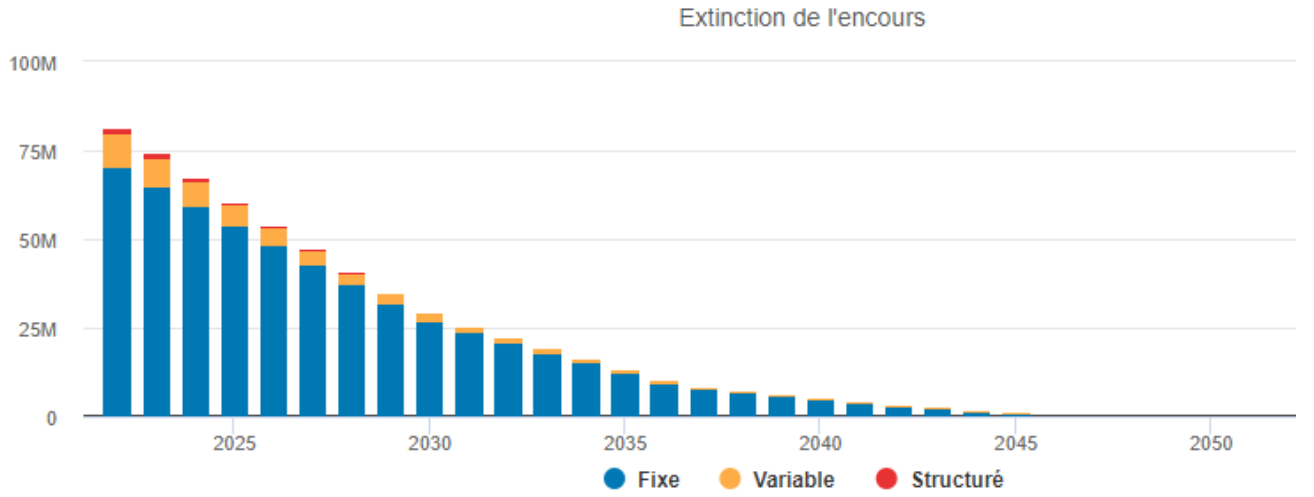
Dégager des marges de manœuvre budgétaires

Réaliser une meilleure lisibilité budgétaire (prospectives simplifiées) par l'annulation des incertitudes liées à la couverture de risque

Echelonnement des échéances pour une meilleure gestion de la trésorerie.

❖ **Dette en 2022**

Le profil d'extinction de la dette est le suivant :



## 2. Recettes d'investissement

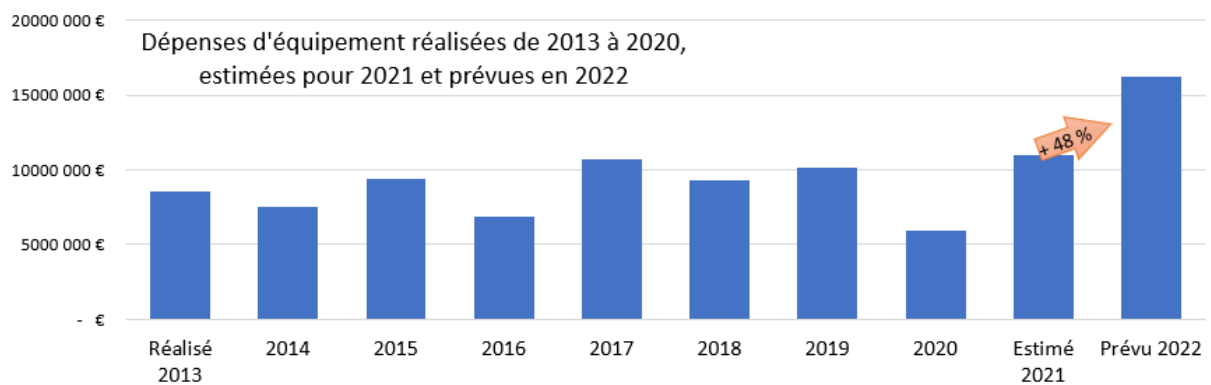
Concernant les ressources d'investissement que la ville pourrait mobiliser en 2022, outre les demandes de subventions habituelles et les cessions immobilières et mobilières dites « courantes », la ville prolonge sa réflexion sur l'optimisation de son patrimoine.

Pour 2022, nous prévoyons une recette à hauteur de 1.4 millions d'€ au titre du FCTVA.

Afin de répondre au programme d'investissement 2022, les recettes d'emprunt se monteront à 7 M€. Enfin, l'équilibre s'effectue par un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement à hauteur de 5,4 M€.

## 3. Dépenses d'investissement

Le montant des investissements (dépenses d'équipement) pour 2022 devrait se situer à un montant de 16,3 M€.



### III. Aménagement urbain et investissements

---

Pour mémoire le territoire de la Sambre-Avesnois & Thiérache est inscrit dans une démarche stratégique de développement : le pacte SAT.

Cette démarche stratégique repose sur un socle d'orientations principales qui répondent aux besoins du territoire. Trois orientations principales sont définies :

- Combattre les fractures territoriales ;
- Soutenir le développement du territoire ;
- Valoriser les richesses du territoire.

Les projets de la ville s'inscrivent dans cette démarche, un haut niveau d'engagement et d'implication de la part de l'ensemble des acteurs signataires est attendu et conditionne la réalisation des projets.

## 1. Action Cœur de ville



- Création du centre d'interprétation de l'histoire de Maubeuge (ex-Banque de France) 220K€ études et acquisition



- Maison de la culture 285K€ études et travaux de sécurisation  
Création d'une nouvelle médiathèque, d'espaces d'apprentissage, musée Boëz



- Lancement de la maîtrise d'œuvre pour réaliser les travaux de réhabilitation du Théâtre du Manège 445K€



- Lancement des travaux pour la création d'une halle couverte et réhabilitation de la Place de Wattignies, 975K€.





- Lancement de la maîtrise d'œuvre pour une réhabilitation du Bastion 6
- La Clouterie

Les travaux d'aménagement seront engagés en 2022 avec la réalisation de réseaux, d'aménagement (voiries, stationnements, trottoirs et placette), et l'assainissement ainsi qu'un volet paysager important (espaces verts et plantations). 1.7 millions d'€ en 2022.

Cet aménagement permettra la construction des programmes de logements, de commerces et de bureaux.

lasse



**Axes du programme**

- Réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville
- Résorption d'une friche
- Participer au développement commercial et à l'immobilier de bureau en centre-ville
- Amélioration du cadre de vie et de l'espace public

**Budget** : 3,6 millions d'euros pour l'aménagement du projet

**Porteur de projet** : Ville de Maubeuge

**Partenaires financeurs** : EPF, CAMVS, Région (PRADET), État



- La Violaine

L'étude urbaine est en cours (83K€). Elle définira l'investissement à venir sur ce site pour les prochaines années.

**La Violaine**  
Projet de renouvellement urbain  
avec une nouvelle offre de logements



- Attractivité commerciale :

### Concession d'aménagement sur l'immobilier commercial

Sous réserve de l'aboutissement de la procédure lancée pour le choix du concessionnaire, les premiers commerces pourront être maîtrisés et valorisés en 2022. L'objectif est de maîtriser 20 commerces sur les linéaires stratégiques sur toute la durée de la concession, soit 10 ans. Engagement du concessionnaire : 3,5 millions d'€ HT

Dépenses ville 2022 : 230K€ acquisitions et études liées à la foncière, 120K€ travaux boutique éphémère.



## 2. NPNRU et rénovation des quartiers

### ❖ NPNRU Sous-le-Bois :

- Maison de Santé Pluridisciplinaire :

L'école Dussart a été démolie pendant l'été 2021.

Le concours lancé sur projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire en 2021 devrait permettre de réaliser en 2022 les différentes études de maîtrise d'œuvre (242K€) pour la construction de cet équipement, ainsi que d'obtenir les différentes autorisations préalables.

- Les acquisitions des bâtiments appartenant aujourd'hui à Notre Dame de Grâce, sur la place de l'Industrie, via l'aménageur désigné par la CAMVS, sont programmées en 2022. La finalisation des études techniques permettra de préparer les projets d'installation de la halte-garderie « la souris verte » 192K€, du centre social « la Fraternité » 369K€ et de rénover le gymnase 373K€.

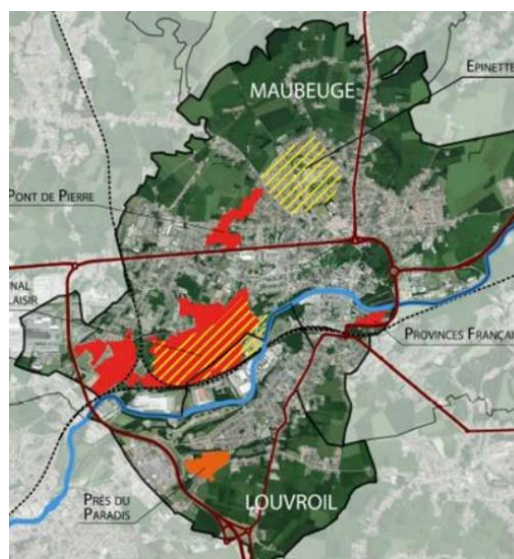
### ❖ NPNRU Provinces-Françaises :

Démolition de l'ancienne école maternelle pour réaménager l'entrée du quartier. La maîtrise d'œuvre sera lancée en 2022 pour la démolition et l'aménagement de l'espace public 100K€.

### ❖ NPNRU Pont de Pierre (Ecrivains et Présidents) :

Les études et le lancement de la maîtrise d'œuvre pour la construction de la salle des hêtres 105K€, sont prévus en 2022.

La première participation au bilan de la concession d'aménagement est prévue 420K€.



❖ **Quartier de Montplaisir :**

- Reconstruction d'une nouvelle salle polyvalente (Cabri). Les travaux de création de cette salle sont prévus pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2022. 717K€

❖ **Quartier de Douzies :**

- Rénovation de la toiture de la salle des fêtes.

❖ **Dans tous les quartiers :**

Poursuite du programme une « Aire de Jeux dans mon Quartier ». La maîtrise d'œuvre est en cours pour des réalisations sur le 2<sup>ème</sup> trimestre 2022, en fonction des retours des enquêtes citoyennes lancées dans chaque quartier concerné. 700K€



Jeunesse et vie associative

Rénovation et installation des aires de jeux 700 000€ :

La roseraie

2-6 ans : Présidents, pature Laloux et parc du tilleul, trieu mouton

6-12 ans : Ecrivains, Présidents, parc St Emilie, cité des automobilistes

### 3. Plan ambition écoles

Des investissements conséquents pour l'avenir des jeunes maubeugeois : la poursuite de la rénovation complète de nos écoles et des outils en faveur de la réussite scolaire.



#### Rénovation des écoles maternelles et élémentaires

2016-2020 : rénovation des écoles Dussart, Piotte, Brassens, Marronniers, Corneille, Ferry, Tilleul, Daudet-Pagnol

2021-2022 :

Pont-Allant 900 000 € : sanitaires, électricité, faux plafonds et menuiseries

Daudet-Pagnol 650 000 € : isolation par la façade et menuiseries

Faubourg de Mons 120 000 € : dépollution et rénovation de la toiture

De Joyeuse 400 000 € : dépollution et rénovation du sol, menuiseries

Diagnostic scolaire pour les écoles Anne Frank et Debussy

- Réalisation d'études afin de permettre aux écoles du Pont-Allant, du Faubourg de Mons, et de la Joyeuse de bénéficier de transformations importantes. 84K€

Léonard de Vinci : Réalisation d'une extension permettant d'accueillir à terme les enfants âgés de moins de trois ans et ainsi de répondre à une demande des familles 1.1 millions d'€ en 2022.

- Poursuite d'actions concrètes en faveur du pouvoir d'achat des familles 40K€

Dotations en dictionnaires pour les CE1 des écoles publiques et privées,

Dotations en calculatrices pour les CM2 Maubeugeois,

Poursuite de l'attribution d'une subvention aux Associations de Parents d'Elèves

- Mise en place de classes mobiles – tablettes numériques dans les écoles élémentaires. 218K€
- Poursuite du déploiement du dispositif « Cités éducatives », avec la mise en place d'actions concrètes en faveur de la réussite scolaire des élèves. 119K€

#### 4. La rénovation des équipements sportifs

Les rénovations du stade Jean Serra, et des courts de tennis du complexe Lagrange, ont été réalisées en 2021. Cela permettra pour 2022 de réaliser des vestiaires pour le nouveau stade de rugby 572K€.

Rénovation du gymnase Mozin études et travaux 752K€



## 5. Aménagements espaces publics et infrastructure

La rénovation des voiries, trottoirs et espaces publics (voiries et places communales, voiries communautaires, aménagement le long des voiries nationales et départementales). 1,6 millions d'€.



## 6. Transition écologique et environnement

En ce qui concerne la transition écologique, l'année 2022 sera consacrée à la mise en place des premières actions du plan vélo, à la poursuite des actions d'éco-responsabilité en mairie et à l'organisation de manifestations à destination des habitants. Le partenariat avec le CD2E doit également être traduit dans les différents projets maubeugeois. (Environnement 515 K€)

### VOLET MOBILITÉ

#### Projets mis en place

- > Adoption du **plan vélo** – conseil municipal de Juin 2021
- > 3 volets : aménagements, services, communication
- > Déploiement de **100 arceaux** de stationnement
- > Installation d'un **abri-vélo** à l'école Debussy, CTM et hôtel de ville
- > **Adhésion** au Club des villes et territoires cyclables, adhésion à Rue de l'Avenir

#### Projets à venir

- > **2 abris** pour le personnel municipal
- > Mise en place d'une **aide à l'achat du vélo** pour les Maubeugeois
- > Début des **ateliers** : « Savoir rouler à vélo » pour les élèves de cycle 3
  - Apprentissage et entretien/réparation du vélo pour un public adulte





## VOLET ANIMATION

### Projets mis en place

Des actions à destination des citoyens et des acteurs du territoire

- > Création d'un **collectif transition écologique**, composé d'associations intéressées par la thématique
- > Organisation de **ramassages de déchets**
- > **Atelier** « Les pratiques écoresponsables dans les associations » le 10 août 2021 à la Maison des Associations
- > Installation d'un **Food Truck** et d'animations à la **Ferme du Zoo**

### Projets à venir

- > Réponse collective à l'appel à projet du **Fonds de Développement pour la Vie Associative (FDVA)** sur le volet écologie
- > **Organisation d'une action globale en octobre** avec ramassage de déchets avec les bénévoles associatifs et sensibilisation des commerçants + distributions en cours de quartiers de cendriers de poche, ramassage crottes, généralisation de carafes en mairie...
- > **Ateliers éco-gestes** à destination des citoyens en partenariat avec Enedis
- > **Action sur la qualité de l'air** aux abords des écoles en lien avec ATMO Hauts de France et la CAMVS



## VOLET ECO-RESPONSABILITÉ DES SERVICES MUNICIPAUX

### Projets mis en place

- > Organisation de la **journée de lutte contre la pollution numérique** (« Cyber World Clean Up Day »)
- > **Délibération** portant sur les **2 jours hebdomadaires de télétravail**



### Projets à venir

- > **Challenge de la mobilité** du 20 au 25 septembre
- > **Rédaction d'un bilan 2020/2021** et d'un **programme d'action pour 2022**

## 7. Autres dépenses d'équipement

- Cimetières : 172 K€



- Politique de la ville : 150 K€ budget participatif + 25 K€ FTU

- Police Municipale : 200 K€



- Parc zoologique : 510 K€

- Informatique et modernisation de l'action publique : 397 K€

